




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-291**

Séance publique du

14 octobre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1219172-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE A
LA FEDERATION NATIONALE DES JARDINS FAMILIAUX ET COLLECTIFS**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Frédérique DUMICHEL donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Frédérique DUMICHEL

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - ADHÉSION DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE A LA FEDERATION NATIONALE DES JARDINS FAMILIAUX ET COLLECTIFS-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin de répondre à l'ambition de développer des formes participatives de végétalisation et de répondre à un enjeu d'approvisionnement alimentaire de proximité, la Ville d'Aix-en-Provence met à disposition des parcelles de jardins familiaux, depuis une vingtaine d'année, dans le quartier du Jas de Bouffan, au lieu-dit du vallon de la Petite Thumine.

Depuis deux ans, la Commune conduit une démarche de réhabilitation et d'extension de ces jardins, et une première série de travaux a eu lieu ce printemps et cet été, grâce notamment à un financement obtenu dans le cadre du plan France Relance.

Au-delà des réaménagements et travaux prévus, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite à présent conforter la gouvernance et la gestion des actuels jardins et projets futurs, le cas échéant, en s'appuyant sur une expertise reconnue et des retours d'expériences nationaux en la matière.

A ce titre, la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs avait été identifiée lors d'une précédente délibération en date du 18 octobre 2021, comme membre du groupe de travail partenarial, à titre d'expert, afin d'aider la Ville et ses partenaires dans le projet de réhabilitation et d'extension des jardins de la Petite Thumine.

La Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectif est, en effet, une association, exerçant son activité dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie et ayant pour volonté d'œuvrer en faveur du développement durable. Dans ce cadre, elle a notamment pour objet de fédérer, créer, développer, réhabiliter, défendre, gérer, promouvoir et animer les jardins familiaux et collectifs définis par les articles L.561-1 et suivants du code rural afin de préserver l'indépendance et la dignité de l'homme et l'épanouissement de la famille sur un coin de terre.

L'adhésion de la Ville à cette association lui permettra de bénéficier d'un accompagnement et de retours d'expériences dans la gestion des jardins familiaux et collectifs et de faciliter le développement de nouveaux projets en définissant un cadre clair et des modalités de gestion précises et co-construites au regard des retours d'expérience déjà capitalisés dans ce domaine.

Pour l'année 2022, le montant de la cotisation annuelle est fixé à 650 euros pour les collectivités.

En conséquence, je vous prie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'adhésion de la Ville d'Aix-en-Provence à la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs ;
- **AUTORISER** le paiement de la cotisation 2022 d'un montant de 650 euros ;
- **DIRE** que le montant sera imputé au budget 2022 sur la ligne budgétaire 2292, imputation 832-6281-928 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué aux Espaces Verts, ou son suppléant, à signer tous documents afférents à cette adhésion.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

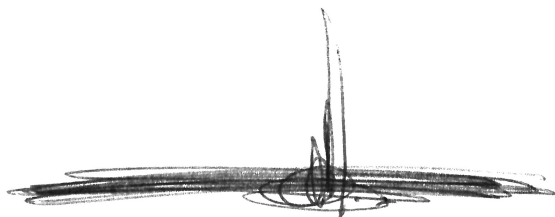
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00